

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 38 (1976)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** Werner Bühler : directeur adjoint de l'ASETA

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rité, etc. qui protège le conducteur en cas d'accident.

L'entrée en vigueur de l'ordonnance modifiée est prévue pour le 1er janvier 1977. Mais afin de laisser aux constructeurs suffisamment de temps pour adapter leurs véhicules, ce qui nécessite d'abord une homologation, les nouvelles dispositions concernant les gaz d'échappement et le bruit ainsi que les cyclomoteurs ne seront mises en vigueur respectivement que le 1er juillet et le 1er octobre 1977. Quant aux prescriptions relatives aux pare-brise en verre de sécurité feuilleté et aux *dispositifs de protection montés sur les véhicules agricoles*, elles n'entreront en vigueur qu'au cours de l'année 1978. Enfin, ces dispositions ne seront applicables qu'aux véhicules mis pour la première fois en circulation après ces dates.

*Département Fédéral de Justice et Police  
Service d'information et de presse*

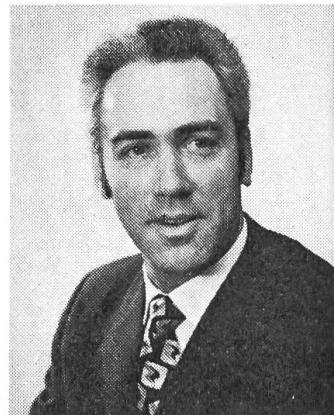
Un lieu de rencontre qui vous est devenu familier...

## **La Foire suisse de la machine agricole, à Lausanne**

ouvrira ses portes du jeudi 10 au mardi 15 février 1977. Qu'on se note dès maintenant ces dates en se souvenant que la foule des visiteurs est moins dense les deux premiers jours et qu'il est ainsi possible de tout voir en détail!



**Werner Bühler  
Directeur  
adjoint  
de l'ASETA**



Dans sa 92ème séance, le Comité central a nommé M.W. Bühler, chef du Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken, directeur adjoint de notre organisation.

Par cette décision, le Comité a non seulement voulu marquer son estime et sa gratitude à M. Werner Bühler pour la grande activité qu'il a déployée en tant que chef du Centre de cours de Riniken (depuis 1964) et chef du Service technique (depuis 1968), activité couronnée de succès, mais aussi lui donner l'encouragement et le soutien indispensables pour l'accomplissement d'une tâche devenant toujours plus difficile et astreignante.

Je tiens donc à féliciter très sincèrement W. Bühler pour cette nomination, approuvée à l'unanimité, et lui souhaite, pour l'avenir également, la santé, l'endurance et tout le succès qu'il mérite.

Dans les organisations agricoles, une fonction de ce genre vaut dans la règle à celui qui la remplit plus de travail et de responsabilité qu'honneurs et argent. M. Bühler est bien placé pour le savoir et le fait qu'il vient de renoncer à un mandat sur le plan politique prouve l'intérêt qu'il ne cesse, déjà en tant que fils de paysan, de porter à tous les problèmes de la technique agricole. Encore une fois toutes nos félicitations et meilleurs vœux!

P.